

Réseaux sociaux et engagement citoyen

Publié en janvier 2017, l'avis du Cesé « Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ? »^{*} propose un panorama très documenté de l'usage des réseaux sociaux et des préconisations pour favoriser l'engagement citoyen tout en renforçant les libertés et la vie privée.

Maryse ARTIGUELONG, vice-présidente de la LDH

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese), dans son rôle d'éclaireur « à la charnière de la société civile et de la société politique », poursuit son analyse de l'évolution du monde numérique et de son impact sur notre société. Après avoir publié en 2015 des avis sur « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté », puis « La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur », et, en 2016, « La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le consommateur et l'emploi », il s'est intéressé aux réseaux sociaux, non pas seulement comme phénomène de société, mais dans la perspective de l'engagement citoyen. Dans l'avis « Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ? », les auteurs traitent de la question du rôle et de l'usage des réseaux sociaux mais aussi de celle des précautions qui doivent entourer leur pratique.

Ils rappellent en premier lieu l'importance de l'engagement citoyen (qui préexistait bien sûr aux réseaux sociaux), « celui qui se réfère aux valeurs de notre République » et la diversité de ses motifs. Si ses formes évoluent, l'engagement ne diminue pas et



Voir www.lecese.fr/travaux-publies/reseaux-sociaux-numériques-comment-renforcer-l-engagement-citoyen (rapporteurs : Gérard Aschieri et Agnès Popelin, section de l'éducation, de la culture et de la communication du Cesé).

est même reconnu, au point que la très contestée loi du 8 août 2016 relative au travail⁽¹⁾ a prévu que [...] « *le compte d'engagement citoyen recense les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire. Il permet d'acquérir des heures inscrites sur le compte personnel de formation et des jours de congés pour exercer une activité citoyenne* ». Cela va de la solidarité (avec un sans domicile, un migrant, un enfant malade...) à la défense des droits, la lutte contre les discriminations, la protection de notre planète... Ils constatent que l'engagement s'inscrit dans la durée, que la volonté de co-élaborer, co-décider des projets dans son quartier ou à l'autre bout de la planète est créateur de lien social et correspond à une logique d'échange, de partage et de mise en commun d'intelligence collective, une philosophie qui correspond tout à fait à celle de la création d'Internet à l'origine.

Un monde d'« omni-connexion »

Avec l'arrivée dans les années 2000 du Web 2.0⁽²⁾ et les différentes évolutions du numérique comme l'extension de la couverture réseau, les possibilités de connexion Wi-Fi, les applications disponibles sur toutes sortes d'appareils interconnectés (ordi-

nateurs portables, tablettes et ordiphones), les réseaux sociaux numériques sont devenus des outils qui permettent l'« omni-connexion »⁽³⁾. S'ils servent effectivement le souci croissant de visibilité concrète des résultats de l'engagement, ils permettent surtout de s'organiser. Les différents entretiens avec des jeunes de 18 à 25 ans, les consultations d'experts et tables-rondes qui ont alimenté le rapport annexé à l'avis détaillent les différents usages des réseaux sociaux et les points de vue des socioautas⁽⁴⁾, d'où il ressort que le principal atout de ces réseaux est leur capacité à faciliter l'échange et le partage rapide d'informations avec des proches ou des membres de leur réseau ; ils renforcent et amplifient les réactions à des situations d'urgence, les contestations, ils modifient les moyens de mobilisation, notamment par la « viralité »⁽⁵⁾ des messages. Particulièrement efficaces, ils sont devenus indispensables à de nombreuses formes d'engagement citoyen. Si l'on attribue aux réseaux sociaux des résultats spectaculaires (des campagnes de Barack Obama à la révolution tunisienne, en passant par la pétition contre la loi travail), ceux-ci sont souvent pervertis par les entreprises privées qui offrent ces

* Conseil économique, social et environnemental.



Les réseaux sociaux amplifient les réactions à des situations d'urgence, les contestations. Ils modifient les moyens de mobilisation, notamment par la « viralité » des messages, et sont ainsi devenus indispensables à de nombreuses formes d'engagement citoyen.

services : cherchant rentabilité et profits, elles vendent les données (« si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit ») et mettent en œuvre des algorithmes (secrets) qui visent à retenir le soscionauta ; mais aussi par des influenceurs et des organisations qui utilisent notamment des « fermes à clics »⁽⁶⁾, faussant les résultats des campagnes de diffusion.

Pour que les réseaux sociaux puissent continuer à jouer leur rôle de « facilitateurs » de l'engagement citoyen, les auteurs de l'avis formulent un certain nombre de préconisations à destination des pouvoirs publics, des plateformes (hébergeant les réseaux sociaux) et même des soscionautas.

Le Cese demande aux pouvoirs

publics de réduire la fracture numérique en termes d'équipements, notamment en donnant un égal accès aux réseaux 4G, aux points d'accès publics à Internet sur tout le territoire y compris en outre-mer, et en généralisant les accès gratuits au Wi-Fi.

L'inclusion numérique doit être renforcée aussi par la formation d'agents des services publics

(1) Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/8/8/ETSLX1604461L/jo/texte;www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10862).

(2) Le Web 2.0, qui permet à l'internaute de publier très facilement sur des blogs et sur les applications de réseaux sociaux, a transformé celui-ci en producteur de contenus. Il peut désormais partager des informations, s'exprimer et organiser son réseau relationnel.

(3) Fait d'être connecté en permanence et partout grâce aux « ordiphones », tablettes et connexions Wi-Fi généralisées.

(4) Internautes membres d'au moins un réseau social.

(5) Concept utilisé pour définir le partage de contenus à une vitesse spectaculaire à travers les réseaux sociaux. C'est une activité de réception-sélection-renvoi des messages. Elle peut être comparée au phénomène du bouche-à-oreille.

(6) Voir www.nextinpath.com/news/102920-le-ceze-voudrait-etiquette-energetique-pour-messages-publies-sur-reseaux-sociaux.htm?skipua=1.

Des impacts environnementaux

Dans sa vision systémique de la question des réseaux sociaux, le rapport du Cese donne des informations rares et plutôt alarmantes sur les impacts environnementaux des technologies de l'information et de la communication. Elles sont à l'origine de 2 % des émissions de gaz à effet de serre (soit l'équivalent de l'aviation civile mondiale) et consommatrices de plus de 10 % de la production électrique mondiale. Selon NextInpath, l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (Ademe) avait ainsi calculé qu'envoyer quotidiennement trente-trois emails de un mégaoctet à deux destinataires émettait, au bout

d'un an, autant de CO₂ qu'un parcours de mille kilomètres en voiture⁽¹⁾. La fabrication des matériels et logiciels est à l'origine de l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables (les terres rares), de la pollution de l'eau, du sol et de l'air... Le Cese souhaite que les entreprises du numérique intègrent les principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et apposent une « étiquette énergétique » sur chaque message publié par leur intermédiaire.

(1) Voir www.nextinpath.com/news/102920-le-ceze-voudrait-etiquette-energetique-pour-messages-publies-sur-reseaux-sociaux.htm?skipua=1.

M. A.

(7) A noter qu'en février 2017 le journal *Le Monde* a proposé Décodex, un outil simple indiquant la fiabilité des sites d'information. Mais de nombreux bloggeurs ou journalistes contestent l'impartialité des avis donnés par cet outil. Ainsi la proposition du Cese de faire élaborer cette signalétique par un organisme tel que le CNNum, en collaboration avec des acteurs du numérique et des organisations de défense des libertés, semble plus judicieuse.

(8) Conditions générales d'utilisation et conditions générales de vente.

(9) Voir l'argumentaire de l'OLN sur le chiffrement : www.ldh-france.org/positionnement-chiffrement-securite-libertes.

(10) Droit pour les personnes qui en font la demande de recevoir, dans un format structuré et lisible par une machine, les données à caractère personnel les concernant, qu'elles ont fournies à une plateforme.

(11) Ceci étant, peuvent-ils vraiment se substituer aux rapports en face-à-face et au travail de terrain?

qui pourraient venir en aide aux utilisateurs, par des formations aux usages du numérique dans les Espaces publics numériques (EPN), lesquels doivent être « revitalisés ». Par ailleurs, pour permettre aux élèves d'avoir à la fois un regard critique sur les réseaux sociaux et une pratique responsable, le Cese préconise la formation au numérique mais aussi à l'esprit critique, au décryptage des médias et des images tout au long de la scolarité et au-delà. Il demande à nouveau de faire de l'éducation au numérique une Grande cause nationale ; et recommande de former le personnel enseignant mais aussi les salariés et demandeurs d'emploi à la maîtrise d'Internet, à l'usage et aux impacts des réseaux sociaux, formations qui seraient éligibles au compte personnel de formation.

Le Cese conseille donc de favoriser l'engagement citoyen sur les réseaux sociaux et de valoriser

les initiatives notamment par des financements, une plateforme de partage et d'échange sur les initiatives citoyennes. Il considère nécessaire de mener une réflexion sur la reconnaissance et la prise en compte de l'engagement citoyen des socionautes. Le Conseil souhaite que les réseaux sociaux soient utilisés comme outils de participation citoyenne ou gouvernance participative (consultations citoyennes, budget participatif, etc.), et souhaite une plateforme de pétition qui garantisse à la fois l'effectivité des signatures et la protection des données.

Protéger l'engagement citoyen sur les réseaux

Pour favoriser un engagement et des usages responsables des réseaux sociaux, le Cese propose différentes mesures qui concernent d'une part les plateformes - il souhaite une signalétique permettant de repérer les informations peu fiables⁽⁷⁾ - et les messages « *dont la diffusion a été biaisée par une viralité artificielle* » ; que les publications conformes aux valeurs de la République bénéficient d'un signalement et d'un traitement différencié des publications commerciales. Il demande que les critères des algorithmes soient publics et que les socionautes disposent d'informations permettant de mesurer l'impact réel de leurs actions ; que les CGU et CGV⁽⁸⁾ qui régissent les comptes, l'utilisation des données et l'expression sur les réseaux soient soumises à la législation nationale, compréhensibles par tous, qu'elles informent clairement sur l'utilisation des données personnelles, portent des critères clairs et contraignants de retrait de contenus et des engagements de traitement dans des délais impartis pour les signalements. Le Cese préconise donc, pour les socionautes, des moyens de protection : les pseudonymes

qui préservent l'anonymat et protègent la véritable identité, le chiffrement qui protège les échanges et auquel les pouvoirs publics ne devraient pas s'attaquer au prétexte de lutte contre le terrorisme⁽⁹⁾. Mais les socionautes doivent aussi être sensibilisés à la préservation de leur vie privée : ne pas s'exposer, se former à l'utilisation des moyens de protection. Ils doivent aussi prendre conscience que « *la liberté d'expression permise par les réseaux sociaux et la mise à l'écart des normes qui régissent habituellement l'expression publique peuvent, si l'on n'y prend pas garde, se retourner contre l'objectif de citoyenneté et de lien social* ». La LDH travaille depuis plusieurs années sur ce sujet (voir encadré ci-contre). En phase avec la législation française et avec l'application future du Règlement général pour la protection des données, le Cese rappelle les droits des socionautes : droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité⁽¹⁰⁾ des données et droit à l'oubli.

Sur le sujet des métadonnées et des agrégations de données, le Cese recommande de conduire une réflexion sur leur statut, pour rechercher les meilleures solutions juridiques pour leur protection. De même, il invite « *à repenser les usages des données personnelles autour d'un faisceau de droits pour assurer une protection collective, en les considérant comme des biens communs inaliénables* ». Il souhaite une convention internationale de la protection des données personnelles, rejoignant en cela le rapporteur spécial des Nations unies sur la vie privée, Joseph Cannataci, qui souhaite une « *convention de Genève* » sur la vie privée en ligne.

On l'aura compris, si les réseaux sociaux sont porteurs de fortes potentialités pour favoriser l'engagement citoyen⁽¹¹⁾, c'est au prix d'une meilleure protection des socionautes. ●

Droits de l'Homme et numérique

La LDH se préoccupe, depuis quelques années déjà, des risques liés au numérique. En 2009 elle a, dans le cadre d'un projet européen, réalisé et publié à quatre-vingt mille exemplaires une bande dessinée *Sous surveillance*, pour inciter les jeunes à protéger leurs données personnelles. En 2016 elle a initié une série de formations pour les intervenants auprès des jeunes, sur la question des réseaux sociaux numériques (soutenue par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports). Un Guide du formateur⁽¹⁾ décrit les nombreux outils utilisés par les jeunes et aussi leurs pratiques. Il y a en effet une différence d'approche entre des individus (les formateurs !), qui ont grandi sans les réseaux sociaux et ont appris à les utiliser avec leurs connaissances antérieures, et ceux qui n'ont connu qu'un monde « avec ». L'expérience des premiers est intéressante mais n'aide pas au dialogue avec les seconds, « natifs du numérique », qui, malgré leur habileté, ne maîtrisent pas forcément tous les enjeux et les risques. Ce Guide présente l'intérêt et les apports des réseaux sociaux pour les jeunes, mais aussi les dangers spécifiques et une approche critique de ces nouvelles pratiques permettant de limiter les risques.

(1) Voir www.ldh-france.org/guide-rapport-jeunes-aux-reseaux-sociaux/.

M.A.